

côtés entièrement et constamment ouvert et tel côté ouvert devant être à au moins 8 pieds de toute autre structure.

SUPPORTS TEMPORAIRES

Art. 30. — Les supports temporaires placés sous une structure, un mur, une longrine, ou une colonne, pendant le cours de la construction, de la modification ou de la réparation d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment, devront être amplement suffisants pour supporter la charge et aussi solides que le support ou les supports permanents de la dite construction.

Les murs de tout bâtiment en cours de construction seront solidement étançonnés à partir des poutres de chaque étage jusqu'à ce que les assises aient été terminées.

ECHAFAUDS

Art. 31. — Les échafauds érigés pour l'usage des ouvriers employés à construire, réparer ou modifier un bâtiment ou une structure, devront être bâtis de manière à ce qu'ils puissent supporter sûrement les charges qu'on y mettra et à ce que les ouvriers ne courent aucun danger.

(A suivre.)

LES TRUSTS

La *North American Review* contient une série d'articles sur les "Trusts" de MM. Russell Sage; James J. Hill, président du Great Northern Railway; Charles M. Schwabe, président de l'"United States Steel Corporation"; Charles R. Flint, trésorier de l'"U. S. Rubber Co"; F. B. Thurber, président de l'"U. S. Export Association" et James Logan, directeur général de l'"U. S. Envelope Co".

Ce qui rend tout particulièrement remarquable cette réunion d'articles c'est qu'on y voit parfois exposés le pour et le contre. Tandis que M. Russell Sage considère que les "Trusts" constituent un grand danger pour la communauté" M. Charles R. Flint "admire ce qu'ils ont accompli pour le capital et le travail," et tandis que M. J. Hill expose "leurs avantages pour le public," M. James Logan s'efforce de prévoir quel pourra bien être "le résultat de cette concurrence inintelligente."

Entre autres dangers que comportent les "Trusts," M. Russel Sage relève celle-ci :

"Nous avons, dit-il, une industrie quelconque valant, je suppose, 50,000 dollars. Elle entre dans une com-

binaison industrielle et cela suffit pour qu'immédiatement sa valeur soit portée à 150,000 dollars au moins sur le papier. On émet des actions, des obligations, et alors que le propriétaire de l'usine, avant qu'elle ne soit entrée dans un Trust, n'aurait pas trouvé à contracter un emprunt de 10,000 dollars gagé sur cette usine, cette même usine, à laquelle rien n'a été modifié, sert de base et de garantie à une émission de 60,000 ou de 70,000 dollars d'obligations."

M. Russel Sage appréhende une crise d'une violence extrême, car, dit-il, "une réaction ne peut manquer de se produire, dès que les établissements financiers se rendront compte de la situation. Une propriété ne peut pas valoir un jour 50,000 dollars, et 150,000 le lendemain, simplement parce qu'un groupe d'hommes—quelque importants qu'ils soient—en ont décidé ainsi."

Pardon, remarque M. James J. Hill :

"Le raisonnement de M. Sage n'a pas la force qu'à première vue il semblerait avoir. Ce n'est pas le coût, mais le pouvoir de rendement, qui est la mesure de valeur d'une usine. Telle fabrique valant 1,000 dollars aujourd'hui, peut très bien en valoir 2,000 demain, ne serait-ce même qu'en raison d'améliorations faites simplement dans son voisinage, ce qui augmentent indirectement son revenu, donc sa valeur. Mais ce qui augmente surtout la valeur des fabriques combinées en "Trusts," c'est que "les employés inutiles et les intermédiaires improductifs sont supprimés; les systèmes d'achat et de distribution sont unifiés et simplifiés; on réalise des économies par l'achat direct de matières premières en grandes quantités, etc., etc."

Et d'autre part, le consommateur est assuré d'avoir des produits à bas prix, lorsque son vendeur est une grande association, car cette association a besoin d'un marché soutenu pour sa production afin que son matériel ne reste pas inactif, car pour elle, une perte d'un jour se chiffre par des sommes considérables. L'ouvrier profite aussi de ces causes." Avec les "Trusts," les salaires sont plus élevés, les marchandises moins chères, et les revenus plus importants; c'est à dire qu'il en ressort un bénéfice et pour l'ouvrier, et pour le consommateur, et pour le capitaliste."

M. C. M. Schwabe est également de cet avis :

"S'il est, dit-il, un axiome com-

mercial bien reconnu, c'est que le "coût de production est en raison inverse de la production; plus celle-ci est importante, plus le coût de production est, relativement, minime; prenons un objet quelconque: il est proportionnellement plus économique d'en produire douze que d'en produire un, et, à plus forte raison, d'en produire des centaines. C'est de la reconnaissance de ce principe que sont nés les combinaisons industrielles qui fleurissent actuellement aux Etats Unis.

De son côté, M. Charles R. Flint considère qu'il est absurde de croire que les "Trusts" constituent une menace économique et politique :

"Au lieu, dit-il, de concentrer les richesses d'un pays entre les mains de quelques individus, ils ont l'effet diamétralement opposé; là où autrefois il n'existe qu'une centaine de porteurs de titres, il en existe aujourd'hui plusieurs milliers; sous l'ancien système une affaire était entre les mains de quelques personnalités très riches; actuellement c'est le bloc des actionnaires qui y fait la loi."

Comme on le voit, la question est très controversée.

LES TRAVAUX

Nous trouvons cette semaine au bureau de l'Inspecteur des Bâtisses des permis de construire pour un montant de \$716,000 environ. Dans cette somme, la nouvelle Bâtisse qu'érige sur la rue Craig la Banque de Montréal, figure pour \$600,000 et la maison Jas. Coristine & Cie qui a été incendiée lors de l'incendie du Board of Trade sera reconstruite, le montant de la nouvelle construction étant évalué à \$100,00. Les deux bâtisses forment à elles seules la presque totalité du gros chiffre ci-dessus.

Nous savons maintenant à quoi nous en tenir sur la question de l'élévateur à établir dans notre port avec le million avancé par le gouvernement à la commission du port de Montréal.

Voici la résolution adoptée mardi par les commissaires du port :

"Que l'ingénieur de la commission reçoive instruction de préparer les données nécessaires pour permettre aux constructeurs d'élévateurs de préparer des plans, des estimations et des soumissions pour la construction d'un élévateur à l'épreuve du feu, d'une capacité d'un million de minots, cet élévateur devant être placé au fond du bassin, section 16, et fait d'accès facile pour les vaisseaux aux jetées centrales et